

LA MARQUE DES EXPERTS DE LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE !

Pour conserver, restaurer, réhabiliter ou mettre en valeur le patrimoine bâti, il est indispensable de maîtriser les modes constructifs, les techniques, les matériaux et les outils employés par le passé. En y associant les apports de l'innovation, ces compétences constituent un savoir-faire unique, non délocalisable, porté par les artisans du bâtiment. Afin de leur permettre de valoriser ces expertises et de se positionner sur ces marchés, la CAPEB a développé la marque **Artisans du Patrimoine Bâti**.

DEVENIR ARTISAN DU PATRIMOINE BÂTI, C'EST PROUVER À VOS CLIENTS QUE :



Vous avez
la mémoire
du bâti
local



Vous maîtrisez les
matériaux et les
modes constructifs
locaux



Vous assurez la restauration,
l'adaptation, la transformation du
bâti ancien pour le sauvegarder et/
ou pour lui donner un nouvel usage



Vous mettez en valeur le bâti
ancien et préservez ainsi la qualité
de vie des habitants en maintenant
leur environnement traditionnel



Vous intervenez sur
tous types de bâti
ancien, qu'il soit
localisé en centre-
ville, dans des bourgs
anciens ou en ruralité



Vous
analysez
le bâti et
proposez
les bonnes
prescriptions



Vous savez conjuguer les
spécificités du bâti ancien
avec les préoccupations
environnementales
(qualité thermique) et
sociétales (accessibilité)



Vous êtes force de propositions et
de solutions auprès des acteurs
du patrimoine et notamment les
maîtres d'œuvre, dans un esprit
partenarial et participatif au profit
du respect du bâti

COMMENT DEVENIR ARTISAN DU PATRIMOINE BÂTI ?

L'attribution de la marque est conditionnée à la présentation d'un chantier réalisé dans les quatre dernières années, sur du bâti d'avant 1948.

L'artisan doit également être titulaire d'au moins un des certificats ou formations ci-dessous :

- **Certificat d'Identité Professionnel mention Patrimoine (CIP Patrimoine)** ➤
- Qualification Monuments historiques
- Qualification Patrimoine ancien
- Diplôme universitaire (DU Bâtir, DU Patrimoine et gestion durable...)
- Label Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV)
- Certificat de qualification professionnelle (CQP) en lien avec le patrimoine
- Formation d'enseignement professionnel ou supérieur avec spécialisation orientée vers le patrimoine



Vous êtes détenteur du CIP patrimoine ? Alors vous avez déjà présenté un chantier dans le cadre de son obtention, et bénéficiez donc automatiquement de la marque « Artisans du Patrimoine Bâti » !

Plus d'informations sur ce CIP proposé par la CAPEB [en cliquant ici](#) ➤

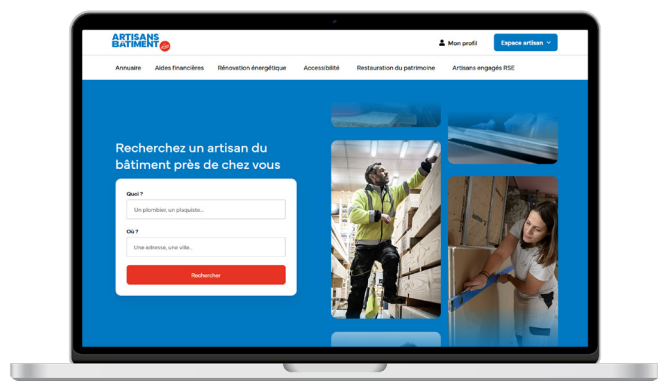


POURQUOI DEVENIR ARTISAN DU PATRIMOINE BÂTI ?

Outre la reconnaissance de votre savoir-faire, l'attribution de la marque « Artisan du Patrimoine Bâti by CAPEB » permet d'accroître votre visibilité auprès de vos clients particuliers ou professionnels.

En effet, la marque permet un référencement automatique dans notre annuaire en ligne **artisans-du-batiment-by-capeb.com** !

Dans votre espace artisan, vous trouverez également tout ce dont vous avez besoin pour expliquer et valoriser cette marque auprès de vos clients : flyers, autocollants, documents d'information (à joindre à vos devis par exemple)...



Plus d'informations sur votre espace artisan et sur les services proposés sur **artisans-du-batiment-by-capeb.com** :

CLIQUEZ ICI



QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE OU BÂTI ANCIEN ?



LE PATRIMOINE VERNACULAIRE

Des bâtiments anciens présent dans tous les territoires sous de nombreuses formes (lavoirs, calvaires, granges et autres bâtis typiques de la ruralité).



LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Des bâtiments adossés à des bâtiments classés ou situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit.



LES MONUMENTS HISTORIQUES

Un bâtiment doté d'un statut juridique particulier destiné à le protéger.



LES DOMAINES NATIONAUX ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Des ensembles immobiliers présentant un lien exceptionnel avec l'histoire du pays et dont l'Etat est généralement propriétaire : les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

